

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine-duteau-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4e5b48c6c13a3874845bdb70>

Date d'obtention : 2025-04-14 15:56:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Accueillir le jeune pour expliquer le protocole Sexto, le soutenir et le rassurer.
- Évaluer L'incident à l'aide de la grille d'évaluation en posant les questions; inciter la collaboration du jeune (pour établir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue).
- Selon la collecte d'informations, aller vérifier les informations fournissent auprès des autres jeunes impliqués ou témoins de la situation à l'aide d'une nouvelle grille d'évaluation par jeune.
- Une rencontre à la fois; prévention de ne pas partager l'intervention en cours pour éviter d'ébruiter les informations et que l'instigateur ait le temps de supprimer le contenu. Prévention
- Selon notre lecture de la situation; évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillante. S'il y a de la pornographie juvénile= confisquer le cellulaire du jeune.
- Lorsque toute la collecte d'informations est terminée et que tous les partis ont été rencontré; contacter les policiers et travailler avec eux.
- Au besoin, se référer aux outils, au plan de lutte (informer les parents).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Peu importe la situation, les parents doivent avoir les informations nécessaires pour pouvoir accompagner leur enfant vers une démarche nécessaire.
- Le service de police ne peut nous demander d'intervenir à leur demande dans le cadre de Sexto. Il en est de leur ressort.
- Qu'il est très important d'utiliser la grille d'évaluation pour la collecte d'informations pour pouvoir intervenir rapidement et utiliser notre jugement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Ne pas oublier les outils et les formulaires à suivre; la grille d'évaluation est une mine d'or pour la collecte. Prendre le temps de bien saisir le portrait de la situation. De se fier à notre jugement lorsqu'il est question d'acte impulsif ou malveillant. D'abord le protocole dès que nécessaire et d'en informer les personnes impliquées selon l'arbre décisionnel). Miser sur la prévention +++ auprès des élèves; par l'école ou par les policiers.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf